



Bordeaux, le 3 novembre 2015

Céline Gravellier

Secrétaire Départementale du SE-UNSA

à

**Monsieur le Directeur Académique
des services départementaux de la
Gironde**

DSDEN de la Gironde

Objet : Note de service du 13 octobre 2015.

Monsieur le directeur académique,

Nous avons pris connaissance de votre note de service du 13 octobre 2015 concernant les absences des élèves en raison des suivis liés au soin sur le temps scolaire.

Ces prises en charge résultent bien souvent d'un long travail des équipes pédagogiques auprès des familles. En effet, les parents ne prennent conscience des difficultés de leurs enfants qu'après plusieurs rencontres avec l'enseignant et suite à des équipes éducatives. Les familles ont besoin de temps pour accepter et les soins n'interviennent souvent qu'après des mois de réflexion sans compter les délais d'attente pour un rendez-vous chez certains spécialistes.

Comme nous le dénonçons depuis quelques années, les enseignants et les familles se retrouvent démunis pour traiter la grande difficulté scolaire face au nombre insuffisant des RASED et au manque de places dans les structures de soins spécialisées.

Dans de nombreux secteurs, le nombre d'élèves relevant d'une prise en charge est croissant, les praticiens insuffisants, ainsi les professionnels de santé n'ont pas d'autres choix que de proposer des rendez-vous pendant le temps scolaire.

Il est vrai que l'élève sera absent pendant 1 heure de son école mais ces absences auront un bénéfice direct sur les apprentissages de nos élèves sans compter, que bien souvent, c'est sous l'impulsion de l'équipe éducative et pédagogique que les parents font suivre des protocoles à leurs enfants.

Nous pensons que les abus en matière d'absentéisme restent à la marge et que les parents ayant fait la démarche de faire suivre leur enfant par un professionnel, sont des parents qui ont à cœur la réussite de leur enfant, et sont investis dans la scolarité.

Faut-il mettre au même plan l'absentéisme scolaire sans raison légitime et les prises en charge extérieure qui permettront bien souvent à nos élèves d'entrer pleinement dans les apprentissages scolaires. Comment freiner les bonnes volontés des parents sous l'argument d'obligation d'assiduité, quand ces derniers n'ont pas d'autres choix pour les aider ?

Monsieur l'Inspecteur d'Académie, même si comme vous nous sommes très attachés à l'assiduité scolaire, face aux manques de moyens proposés par notre institution pour aider nos élèves en difficulté, nous pensons que votre note de service met en difficultés nos collègues et les familles qui bien souvent n'ont pas d'autres choix que le temps scolaire pour assurer la prise en charge de leurs enfants.

En espérant que vous apporterez un rectificatif à votre note de service, veuillez agréer Monsieur l'Inspecteur, mes salutations distinguées.

Céline Gravellier



Section de la Gironde

33 bis rue de Carros 33800 Bordeaux

Tel : 05.57.59.00.30

Port : 06.79.45.06.31

33@se-uns.org

<http://sections.se-uns.org/33>